

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 14

**Objet : Demande d'aides
financières Renouvellements des
canalisations d'eau potable
Descente ancien hôpital et St
Véran – Digne-les-Bains**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-14_04032026

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Le schéma directeur du réseau de distribution d'eau potable de Digne-les-Bains prévoit le renouvellement des canalisations d'eau potable de la descente du réservoir de l'ancien hôpital et de l'avenue de Saint Véran.

Les travaux consisteront à simplifier et mettre en conformité le réseau, renouveler des canalisations anciennes cassantes. Le projet concerne 1 260 ml de conduite.

L'opération est estimée à 858 000 euros HT.

Provence Alpes Agglomération sollicite l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département des Alpes de Haute-Provence des selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Frais annexes	82 110 €	Subventions Etat	20%	171 600 €
Travaux	683 700 €	Subvention CD04	15%	128 700 €
Frais divers et imprévus	92 190 €	Subventions AERMC	35%	300 300 €
		Auto-financement	30%	257 400 €
TOTAL	858 000 €	TOTAL	100%	858 000 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport lors de sa séance du 5 février 2026.

Il est proposé :

- D'approuver l'opération ;
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;
- De veiller à la réalisation de cette opération selon le principe de la charte qualité des réseaux d'eau potable.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Michel BLANC

PUBLIE LE : 11 MARS 2026

